



Expéditeur  
SNEP-FSU  
14 rue Papu  
35000 Rennes

Bulletin n°58 de la section académique du Syndicat National  
de l'Éducation Physique-FSU - novembre 2023

# #EPS2024

## Donner du sens au métier



# Rentrée 2023 sous tension : Affectations, Pacte, RCD, UNSS et **PRESSION** inacceptable sur les personnels!

Actualité



Suite aux annonces présidentielles faisant du remplacement l'enjeu prioritaire de la rentrée et après avoir organisé la destruction massive de postes de TZR depuis 2019, (Solde négatif de l'Intra 2023 : 36 titulaires manquants, 13 postes TZR détruits à l'Intra 23) le rectorat a tenté, par tous les moyens, d'assurer le remplacement... Dès **JUIN**, les services de la DPE ont recruté certains contractuels en CDD sur des contrats à l'année et une affectation sur une zone de remplacement, créant, comme c'est le cas depuis plusieurs années à Mayotte, par exemple, la nouvelle catégorie de « CZR ». Nous rappelons, ici, l'objectif de contractualisation contenu dans la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019...

**Personnels stagiaires et remplaçants maltraités (TZR, CDI, Mage, CDD) par les services du remplacement sous tension dès Juin !**

En **JUILLET** et en **AOÛT**, face à une pénurie de TZR et CDI et à un mouvement STAGIAIRES à PLEIN TEMPS et ½ temps calamiteux (lire par ailleurs), les services de la DPE ont affecté avec le seul objectif, inatteignable,

d'un.e adulte devant chaque classe !

Les situations décrites par les collègues, sont simplement inacceptables : non-respect des barèmes, des vœux des collègues, des situations de continuité pédagogique; Affectant parfois 2 collègues sur un poste, puis désaffectant un.e TZR pour un.e CDD ou un.e CDD pour un.e stagiaire; Fréquemment sans service AS, parfois avec 2 services d'AS, voire sur 22 heures de cours sur 2 établissements de 2 communes différentes soit 22h + 3AS + 1h route soit 26h : « Y en a un peu plus je vous mets tout ! » ; Menaçant de rupture de contrat, des jeunes contractuels hésitant à travailler sur 3 établissements plus éloignés les uns que les autres, le tout dans une optique de re-préparation du CAPEPS ; Sans parler de certains néo contractuels qui commentent leur jeune carrière en étant Professeur Principal en 3<sup>ème</sup> ou en 1<sup>ère</sup> par exemple !

Nombreux ses stagiaires, TZR, CDI et CDD ont été mal traités, mal renseignés et mal reçus par les services de la DPE.

#Retour aux capes indispensable

**Plus de 40 classes sans EPS à la rentrée... !!**

Pire, dès **SEPTEMBRE**, faute de remplaçants en nombre suffisant, et ce dès le 1<sup>er</sup> jour de rentrée puisque plus de 40 classes étaient privées d'EPS au 04/09 (!), la chasse aux « heures non assurées » a donc été lancée et une pression inacceptable mise sur les personnels.

**PACTE et RCD**

Le Pacte étant très peu signé (18% dans l'académie) malgré les pressions insidieuses ici où là, tout devient bon : déplacements d'heures, modifications d'emplois du temps, affectations de TZR pour 2 heures, refus de sorties pédagogiques, de réunions ou de formations... Pire, les collègues nous alertent pour tous sujets (FPC, Stages de formation, Sorties pédagogiques, PSC1, voyages scolaires) et même sur l'Association Sportive !

**Association sportive et UNSS menacée...**

Quelques chefs d'établissements annoncent, déjà, qu'ils ne libéreront pas du tout les professeurs d'EPS, animateurs/trices d'AS sur le temps de cours, pour se rendre sur un championnat ou une organisation UNSS, s'ils ne sont pas remplacés à l'interne (pression aussi pour faire « avaler » le pacte à une profession lucide qui n'en veut pas dans sa grande majorité!).

D'autres qu'ils ne permettront pas, dès cette année, les participations aux championnats de France de leurs lycéens s'ils se qualifient.

Pire, des collègues se sont déjà vu demander d'organiser, eux-mêmes, leur remplacement en cas d'ab-

## SOMMAIRE

Rentrée 2023 sous tension	p. 2-3
Rentrée calamiteuse stagiaires	p. 4
Le SNEP-FSU entre en campagne #EPS2024	p. 5
Bilan mutations inter-intra 2023	p. 6
Comité de pilotage Egalité au rectorat	p. 7-8
Stages de février 2024	p. 8
Enquête Gymnas'Score : les résultats	p. 9 à 12
2h de Sport en plus	p. 13-14
Corpo : nouvelles règles d'accès Hors Classe	p. 14-15
Résultats promotions 2023	p. 16
Secteur Agriculture	p. 17
Se (re)syndiquer dès maintenant	p. 17
Secteur Jeunesse et sports	p. 18
Conflit Israëlo-Palestinien	p. 18-19
Feuille de syndicalisation	p. 20

sences dues à la participation à des rencontres UNSS et même de rattraper les cours non assurés lors de la JNSS, par exemple, où ils.elles ont passé la journée avec les élèves !!

**...sans parler de la FPC (annoncée officiellement à 100% hors présence élèves à la rentrée 2024), des stages APPN, des voyages scolaires, du PSC1, ...**

Ces choix politiques sont inacceptables tant après avoir organisé la pénurie, le chaos, nos responsables cherchent désormais à culpabiliser les enseignant.es et à les contraindre à signer un pacte qui échoue, entre autres, à masquer le manque d'enseignant.es et à cacher une revalorisation ridicule et le déclassement salarial de nos métiers.

Pire, l'ambition actuelle s'est décentrée sur le seul objectif d'assurer la présence d'un adulte devant chaque classe au mépris de ce qu'il s'y déroule, des contenus et des apprentissages proposés. #garderie organisée !

La logique est strictement comptable et le fonctionnement d'un établissement est, désormais, considéré uniquement par le prisme des heures de cours «dues aux élèves», bien souvent même les heures «fondamentales» en priorité, en faisant abstraction de tous les projets pédagogiques ou éducatifs dans lesquels les collègues se sont investi.es et dans lesquels bon nombre d'élèves s'épanouissent et s'émancipent.

Le SNEP-FSU Bretagne appelle les équipes à résister à cette pression insidieuse ou frontale en fonction des endroits et à ne rien se laisser imposer.

Il n'est pas possible à un chef d'établissement de déroger aux obligations réglementaires de service (ORS) d'un.e collègue, ni de lui demander d'organiser son propre remplacement, ni de notre point de vue de l'empêcher à participer aux activités de l'AS ou à des activités de formation. Aucune forme d'annualisation ou de rattrapage d'heures du fait d'une sortie ne peut être exigée.

**La présentation des « plan RCD » dans les conseils pédagogiques et en CA doit être un moment de vigilance pour ne se laisser imposer aucune pratique contraignante.**

**Certain.es chef.fes d'établissement demandent à tou.tes les enseignant.es, signataires Pacte RCD ou non, de déclarer des disponibilités dans la semaine pour pouvoir être mobilisé.es sur du remplacement. Il n'en est évidemment rien. En cas de doute sur vos droits ou pour toute question n'hésitez pas à nous contacter.**

### Concernant L'UNSS

Comme le veut la consigne ministérielle du tout « hors temps de présence des élèves » en cette rentrée scolaire, le recteur a, dans un 1<sup>er</sup> temps, demandé de programmer systématiquement toutes les instances (CR Unss et CMR) le mercredi après-midi... Le Ministre et le Recteur « oublie » que le mercredi après-midi est un des temps forts de « présence des élèves »... à l'AS !!!

Face au refus du SNEP-FSU Bretagne et des collègues de s'absenter de leur AS le mercredi, le recteur et la Direction Régionale UNSS ont été contraint de faire marche arrière.

Les CMR ont eu lieu ou auront lieu sur un autre temps, le CR UNSS, lui, est (re)programmé le jeudi 16 novembre.

La DEGESCO, elle-même, en date du 3 octobre dernier, a confirmé à nos représentant.es nationales.aux, que rien ne devait empêcher le sport scolaire du mercredi après-midi, aucune réunion ou instance, aucune considération liée au RCD.

Ne nous laissons donc ni faire, ni impressionner ! Le sport scolaire ne rentre pas dans le cadre RCD !

Le sport scolaire reste un droit pour tous et toutes les élèves et, par voie de conséquence pour tous et toutes les animateurs et animatrices d'AS que sont les professeur.es d'EPS

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.

Alain BILLY, Olivier LEROY et Sami HAMROUNI

Co-secrétaires  
académiques



## Tu vas nous manquer Fred

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès de Frédérique Lalys, co-secrétaire générale du SNES-FSU Bretagne, professeure d'Histoire-Géographie au collège Lurçat de Lanester. Nous garderons en mémoire son intégrité, sa droiture, sa jovialité, sa qualité d'écoute et tant de moments partagés. La défense du service public, d'une Ecole juste socialement, de l'égalité filles/garçons...et tant d'autres belles valeurs étaient tout son engagement.

Au nom du SNEP-FSU Bretagne, nous tenions à partager avec vous ces quelques mots en souvenir de notre camarade et amie, militante et femme hors-pair.

Fraternellement

Alain BILLY, Olivier LEROY et Sami HAMROUNI

Co-secrétaires académiques

# Rentrée calamiteuse pour les stagiaires : Implications multiples dans les établissements et pour les collègues

Actualité

Nous le disons depuis le début de la réforme de la formation initiale mise en place à la rentrée 2022 : la Formation Stagiaires a été fortement dégradée.

Quasiment tous et toutes les stagiaires effectuent un temps plein (auquel s'ajoutaient l'an dernier, dans notre académie, les journées de formation, positionnées en dehors du service).

Cette situation voulue considérant les stagiaires comme des moyens d'enseignement, tente, en vain, de masquer les problèmes de remplacement (lire par ailleurs) et alourdit considérablement la charge de travail de ces derniers, tout en désorganisant les établissements.

## Implantation des supports dans les établissements :

Accueillant nombre de stagiaires plein-temps (et ½ temps dans une moindre mesure), l'administration prévoit donc, en amont, des postes « berceaux ». Pilotés par les Divisions départementales, des moyens cette préemption se fait sans considération pédagogique ou travail collaboratif avec les équipes, sans se soucier de la situation existante et de la continuité pédagogique. Certain.es TZR affecté.es depuis plusieurs années se sont, ainsi, vu.es empêcher de poursuivre leur travail dans les établissements : provoquant ainsi une légitime frustration voire plus : Poursuite d'AS, équipe d'AS, projets APPN, Projet EPS...etc

Des équipes d'EPS ont choisi d'afficher leur mécontentement en refusant la tâche de tuteurs pour envoyer un signal fort à l'administration (début octobre, moins d'un tiers des tuteurs.trices, toutes disciplines confondues, étaient identifié.es), tout en assurant un accompagnement militant de nos jeunes collègues au quotidien.

## Affectation : Mouvement refait début Juillet !

Pour rappel, les lauréat.es CAPEPS titulaires d'un MEEF réalisent un temps plein. Les lauréat.es CAPEPS non titulaires d'un MEEF réalisent eux.elles un ½ temps (cf infographie sur le site SNEP-FSU Bretagne).

La multiplication des situations, associée à la poursuite de la mise en place des étudiant-es contractuel-les alternant-es(ECA) dans le cadre de la réforme des concours, crée une complexité qui s'est avérée désastreuse.

Rapide retour en arrière : le ministère et le rectorat devaient valider les situations Plein-temps et ½ temps au regard des diplômés de chacun.e puis procéder aux affectations.

Les affectations publiées le 17 juillet étaient catastrophiques. Des lauréats ½ temps recevant des affectations plein-temps, des lauréats plein-temps recevant des affectations ½ temps, des forfaits AS non prévus, des affectations sur 2 établissements avec de nombreux dommages collatéraux pour nos collègues TZR, CDI, MAGE et CDD.

Le rectorat a, dans un 1<sup>er</sup> temps, tenté de bricoler des affectations pour les collègues concerné.es.

Au final, sous l'impulsion conjointe du SNEP-FSU Bretagne et des jeunes collègues, le rectorat a été contraint de refaire complètement le mouvement Stagiaire engendrant de la confusion et des changements de situations pour bon nombre d'entre eux.elles !!

Il était, pour nous, inconcevable que le 1<sup>er</sup> contact des lauréat.es avec leur administration se fasse sur une erreur administrative non assumée et non corrigée.

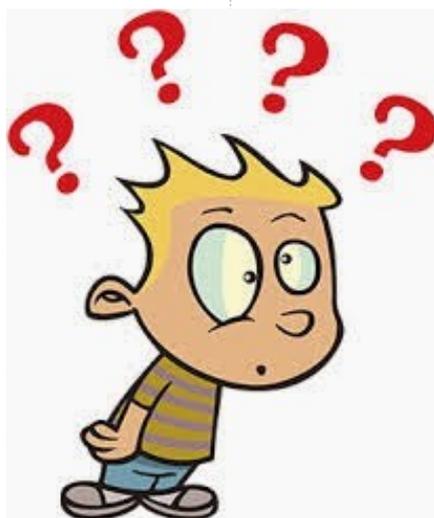
Il aura fallu toute notre opiniâtreté pour que le rectorat entende raison et rétablisse tous et toutes les stagiaires dans leur bon droit.

Leur affectation définitive a, donc, été prononcée au soir du 21 juillet, à un moment où bon nombre d'établissements avaient fermés... !

## Le SNEP-FSU propose une toute autre approche de la formation.

Nous demandons, entre autres, que les stagiaires soient affecté.es sur le même service que le tuteur ou la tutrice à hauteur d'un tiers temps.

Cela aurait pour effet d'envisager et d'offrir un vrai temps de formation à nos jeunes collègues lauréat.es, de permettre à nos collègues un vrai temps de tutorat, de laisser vacant les postes disponibles en établissement pour les mouvements Inter et Intra voire, à défaut, pour le mouvement TZR et la bonne continuité pédagogique dans les établissements pour les élèves !!



Alain BILLY



L'état des lieux de l'EPS, mené par le SNEP-FSU (environ 2000 réponses sur le territoire) montre que nos analyses sont largement partagées sur la situation de l'EPS (programmes, dégradations...). Il en va de même sur la question des JOP qui ne participeront pas d'un renforcement de l'EPS et du sport pour tous et toutes. On recense plus de 2 000 heures non assurées sur le territoire dans 10% des établissements.

Plus d'un.e collègue sur 2 ne se sent pas reconnu.e et près de 50% de la profession dit avoir du mal à faire son travail ou en perdre le sens. Par ailleurs, plus d'un collègue sur 10 dit « penser à changer de métier ». Ces résultats constituent une alerte sérieuse ! Les réformes (contenus, NMP, DHG...) dénaturent nos métiers et impactent fortement les personnels.

L'enjeu de reprise en main de notre métier est plus que jamais d'actualité. Le SNEP lance sa **Campagne #EPS 2024**. Cette mobilisation importante, qui doit engager l'ensemble de la profession, ne s'oppose pas aux engagements que nous devons avoir sur les mobilisations générales. Il n'en reste pas moins que, compte tenu de l'approche des JOP, la fenêtre médiatique et politique doit être l'occasion pour nous de porter fortement nos revendications.



Les annonces présidentielles et ministérielles sur le « sport à l'école », « l'EPS à l'honneur », à l'occasion de la promotion quotidienne des JOP 2024, ne réussissent pas à masquer la mise à mal du service public de l'EPS et du sport scolaire. Les 2 h de sport, ne servant qu'à la communication ministérielle et présidentielle, sont élargies en

renforçant ainsi la concurrence entre l'EPS, le sport scolaire et les clubs. La mise en place de la réforme du lycée professionnel, l'évaluation au baccalauréat en lycée, exigeant nouvellement des collègues de remonter les notes d'AFL dans un découpage absurde et chronophage, alors que la réglementation ne l'impose pas, sont quelques exemples de la dégradation des conditions de travail des enseignant.e.s d'EPS. 97% des collè-

gues ont signifié leur insatisfaction des programmes lors de l'enquête menée par le SNEP-FSU en ce début d'année.

Plusieurs rapports parlementaires et questions à l'Assemblée Nationale et au Sénat relaient nos revendications (4 heures d'EPS pour tous et toutes, plan de recrutement, formation initiale et continue en primaire et secondaire, renforcement du sport scolaire, épreuve d'EPS au DNB, section sportive scolaire dans chaque EPLE, Unité d'enseignement obligatoire à l'université...).

**Tout au long de l'année, des initiatives variées seront mises en œuvre : conférences de presse locales, rendez-vous avec les député.e.s, stages, journées de l'EPS les 23 et 24 novembre à Lorient, semaine nationale de l'EPS du 20 au 24 novembre, états généraux de l'EPS, congrès d'étude...**

Le SNEP-FSU construira une initiative au sénat qui portera sur les Etats généraux de l'EPS et lors de laquelle nous inviterons un certain nombre d'organisations (fédérations sportives, parents d'élèves, élu.e.s...). Une action nationale EPS est envisagée pour la période du printemps 2024. Le président de la République sera interpellé par une lettre ouverte.

**Le SNEP-FSU déclare 2023-2024  
Année de l'EPS et du Sport Scolaire !!**

Olivier LEROY



# Inter-Intra 2023 / Rentrée / Inter 2024 : Bilan et Perspectives en Bretagne

Compo

Le bilan de rentrée fait le mardi 17 octobre en Comité Social Académique (CSA) confirme l'augmentation du recrutement de contractuel.les en Eps en cette rentrée, à nouveau. Plus « grosse recruteuse de néocontractuel.les ».

## 10 Postes vacants et 13 postes TZR détruits à l'intra 2023

A mettre en relation avec le bilan Intra Eps 2023 où 10 postes sont restés vacants (!) faute d'entrant.es à l'Inter et où 13 postes de Tzr ont été « détruits ».

## 22 Néo-contractuel.es recrutés pour un total de plus de 90 contractuel.les et 40 classes sans EPS

Au 15 septembre, malgré le recrutement de 22 contractuel.les, 40 classes n'avaient toujours pas Eps dans l'acad.

Il n'y a pas assez de profs d'Eps dans l'académie pour pourvoir les postes vacants et assurer correctement le remplacement (rappel; nous demandons 10% de la profession dans l'académie en collègues titulaires tzr pour couvrir correctement l'académie) !!



### Audience Recteur

Nous avons été reçu en audience recteur le jeudi 05 octobre sur les conditions de rentrée et d'affectation des collègues remplaçant.es en cette rentrée 23, ainsi que sur la question Unss ( RCD, accompagnateurs..etc). Nous avons redit la nécessité de calibrer l'Inter en nombre de titulaires suffisant et par voie de conséquence la nécessité de recruter plus en Eps à hauteur des 1500 postes, revendication que le Snep porte pour faire face

aux besoins.

Et qui aurait pour conséquence de baisser la barre d'entrée pour la Bretagne (nos calculs faisaient état par exemple d'une barre autour des 800 points, contre 1350, sur le mouvement 2022 en faisant rentrer un nombre de collègues en lien aux besoins) !!! Nous avons demandé au recteur de faire remonter la réalité de l'académie en Eps (que nous faisons remonter nous-mêmes au ministère via nos élu.es nationaux.ales).

Nous continuons de mettre la pression.

Le recteur rendra sa copie en Décembre - Janvier sur le nombre d'entrant.es qu'il demande dans son « dialogue de gestion » avec le ministère en tenant compte des départs à la retraite, des créations, des suppressions, des dispo, du nombre de stagiaires ( notamment à plein temps, devenu.es moyens d'enseignement depuis la réforme de la formation initiale de 2021)...etc

Il n'est plus possible de laisser des postes vacants en fin de mouvement et de continuer à détruire le nombre de postes de TZR quand on prétend lutter contre le remplacement tout en préservant la qualité du service public rendu. C'est un minimum de 60 postes qu'il faudrait pour l'académie bretonne !!

Au niveau national, nous continuons à demander le déplaçonnement des années de séparation et la valorisation des années Tzr entre autres.

Les discussions avec le ministère auront normalement cours en 2024 au moment des groupes de travail précédant la publication des nouvelles Lignes de gestion ministérielles (LDG).

A suivre donc.

Alain BILLY



Journées de l'EPS  
du SNEP-FSU Bretagne...  
ça approche.

Dans le cadre de la semaine nationale de l'EPS, nous avons re-tenté, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, l'aventure des échanges entre collègues, des rencontres, des propositions pédagogiques, didactiques sur 6 APSA, de la formation syndicale concrète. Deux matinées d'échanges et de débats autour de deux thématiques qui traversent l'Ecole, l'enseignement et l'EPS dans le moment présent.

L'Egalité et l'EPS d'une part, l'Ecologie et l'EPS d'autre part pris en compte dans nos pratiques, contenus, évaluations, fonctionnements...

Ce ne sont pas moins de 145 collègues (10% de notre profession dans l'académie tout de même) qui se retrouveront les **23 et 24 novembre à Lorient**.

Echanges, travail et convivialité seront au rendez-vous de ces 2 jours, temps fort syndical de la profession.

Nous affinons les derniers points d'intendance et vous attendons fièrement.

# Un plan d'action poussif malgré l'ambition prétendument affichée

Egalité



ENGAGÉ-ES  
POUR LES  
DROITS DES  
FEMMES

Un plan d'action académique pour l'égalité professionnelle avait été voté au CSA le 29 Mars 2022.

Fruit du travail de différents groupes de travail, où le SNEP était présent au sein de la délégation FSU, le plan compte, désormais, 5 axes déclinés en 55 actions (infographie ci-dessous).

La FSU a permis des avancées certaines en proposant, notamment, le 5ème axe et la désignation de référent VSST (Violences Sexistes et Sexuelles au Travail) en son sein.

L'occasion, pour nous, de rendre, à nouveau, hommage (lire par ailleurs) à notre militante et amie Frédérique Lalys du SNEP qui a, énormément œuvré sur ce dossier, notamment. En revanche, l'administration n'a pas accédé à notre demande de décharge en faveur des référents égalité dans les départements et l'académie Rennes. Ces personnels assument donc la question de l'égalité en plus de leurs différentes missions.

Axe 1. Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

Axe 2 : Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles

55 actions articulées autour de 5 axes

Axe 3 : Evaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière

Axe 4 : Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle

Axe 5 : Prévenir et traiter des discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral et VSST

Jeudi 28 septembre dernier, notre organisation syndicale au sein de la délégation FSU était présente au comité de pilotage du plan d'égalité femmes/hommes. Mme Rault, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines a présidé ce groupe de travail et présenté un premier bilan.

**49 % des actions sont mises en œuvre , 31 % sont en cours de réalisation et les 20 % restant sont à initier.**

Le rectorat assure vouloir mettre en place en totalité et le plus rapidement possible le plan annoncé par la diffusion de multiples informations sur son site, notamment la formation des encadrants, la féminisation des jurys aux examens, et une meilleure prise en compte des situations de harcèlement.

Malgré ces actions, les chantiers à ouvrir restent nombreux. Le travail est encore long pour espérer tendre vers une égalité professionnelle.

Nous espérons que les études de cohortes annoncées dans le plan permettraient de visualiser les écarts de déroulement de carrière et de proposer des mesures de corrections.

Mais le rectorat est dans l'attente du Rapport Social Unique (RSU), document qui remplace le bilan social (établi jusqu'alors tous les deux ans) et l'état de situation comparée des femmes et des hommes.

La première version du RSU devrait être accessible courant d'année scolaire (fin 2023, début 2024).



Tous les anciens bilans sociaux ont montré jusqu'à présent qu'il existait une différence de rémunération entre les hommes et les femmes.

Les femmes prennent plus souvent que les hommes des temps partiels, prennent moins d'heures supplémentaires, s'inscrivent sur des missions moins rémunérées... Comment peut-on espérer que les écarts de rémunérations diminuent quand le gouvernement propose une « pseudo revalorisation » qui se base, en grande partie, sur le PACTE enseignant, la prise d'heures supplémentaires et de missions supplémentaires? Cette nouvelle mesure ne peut qu'accentuer les inégalités déjà présentes.

La prise de temps partiel, devant permettre à toutes et tous de concilier vie professionnelle et personnelle, est aujourd'hui parfois refusée en raison des besoins de service. Le manque de personnel remplaçant dans notre académie ne laisse que peu de choix.

En outre, la mobilité professionnelle devient, du fait des orientations politiques, de plus en plus compliquée aboutissant à des situations personnelles et familiales moralement difficiles à vivre.

Le rectorat entend toutes ces difficultés mais nous précise qu'il agit dans un cadre national.

La mise en place d'un plan d'action d'égalité professionnelle dans ces conditions semble être un leurre !!

Le rectorat et l'État doivent se donner les moyens de leurs ambitions, pourtant, largement affichées !

En 2023-2024, les représentant.es du SNEP-FSU Bretagne, au sein de la délégation FSU, vont poursuivre leur travail et participer aux différents groupes de travail proposés dont : présentation du guide de la parentalité et définition des modalités de communication, construction d'un baromètre social, construction d'un schéma directeur handicap...).



Virginie GAYIC

**SNEP Bretagne** **VENDREDI 16 FEVRIER 2024**  
Rennes

**STAGE (IN)ÉGALITÉ ?**

**PEDA | FILLES/GARÇONS EN EPS**  
Quelle égalité dans nos pratiques quotidiennes ?  
Etude de mises en situations pédagogiques

**CARRIERE | PROMOTION | RÉMUNÉRATION**  
Quel constat, quelles perspectives ?

Repas sur place 5€  
Fsu Rennes - 14 rue Papu - 9h 17h

# STAGES DE FEVRIER

## Stage (IN)EGALITE

- Notre carrière, l'égalité professionnelle (avancement, promotions, rémunérations, retraite), la mixité de nos métiers...Quels constats ? Quelles perspectives ? Présentation du plan d'action d'égalité professionnelle Femmes/Hommes de l'académie de Bretagne.
  - Garçons / Filles en EPS : Filles et STAPS : une étude éclairante sur la défection des filles en STAPS, Examens, EPPCS, option EPS, Filles en UNSS (Formes de pratiques, Formats de rencontres, ...).
  - Péda : Egalité en EPS : Allers-retours entre des mises en situations concrètes vécues en cours d'EPS et des éclairages plus théoriques, issus de la recherche en éducation, sur les inégalités des sexes en EPS.
- Articulations autour de trois entrées :
- Dire les inégalités en EPS : les constats sexués des pratiques.
  - Comprendre les mécanismes qui les créent.
  - Trouver des pistes pour agir en faveur de l'égalité dans nos classes.

## Stage ECOLOGIE

- **Point de situation environnementale**  
à partir du dernier rapport du GIEC: quels sont les problèmes qui se posent (Ges, biodiversité, limites planétaires, ...).
- **Les leviers pour agir**  
quels ordres de grandeur ? quel impact du tri des déchets (par exemple) ? quel impact des actes individuels/collectifs ?
- **Quelles voies emprunter?**  
à partir du triptyque du Giec (*éviter - transformer - améliorer*), présentation de quelques pistes en cours : approche sportive sensible (sensations, itinérance en nature), approche par le questionnement et les connaissances (fresque climat, His spécifique), développement d'un habitus-vélo, approche structurelle (bâti, équipements sportifs, végétalisation, alimentation), quelle réflexion sur les Apsa proposées...?
- **Discussion et méthodologie** pour aboutir à des outils/actions concrètes.



**SNEP Bretagne** **JEUDI 15 FEVRIER 2024**  
Rennes

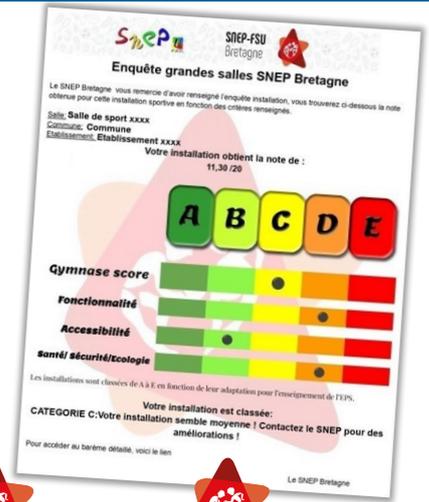
**STAGE ECOLOGIE**

ENTRE TOUT ARRÊTER ET NE RIEN CHANGER, QUE FAIRE À L'ÉCHELLE DE NOTRE MÉTIER ?  
Eviter - transformer - améliorer les transports, l'achat de matériel, ...?  
COURS DES APSA, RÉNOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, HABITUS VÉLO, ...  
Quelle part pour l'action individuelle ?

Repas sur place 5€  
Fsu Rennes - 14 rue Papu - 9h-17h

# Enquête Gymnas'Score 2023, les résultats sont publiés

Jeudi 28/09, à Rennes, en présence de nombreuses personnalités (CR de Bretagne, Conseils Départementaux, plusieurs maires ou adjoints au sport, Association Nationale Des Elus aux Sports (ANDES), cadres UNSS, IA-IPR EPS, FCPE ou encore responsable régional de la FSU), le SNEP-FSU Bretagne présentait son enquête portant sur 255 salles multisports à usage scolaire de l'académie de Bretagne. Le travail du SNEP sur ce dossier va se poursuivre dans les groupes de travail et autres entrevues à venir sur la question des équipements et dans l'accompagnement aux équipes d'établissements désireuses ou engagées dans un projet Equipements pour l'amélioration des conditions d'enseignement en EPS.



Retrouvez le dossier complet ou fasher le QR Code



## Analyse générale par catégorie et questions

« Les points forts – les points d'efforts »

Retrouvez notre analyse par département et tous les éléments



**1** Un plan d'urgence de rénovation et construction

Pour les grandes salles au moins positionnées avec une note globale inférieure à 12/20

**2** Un cahier des charges EPS engageant une transition environnementale

Servant aux collectivités :

- > de guide à la rénovation ou construction d'une installation sportive
- > au conditionnement de la subvention d'aide attribuée par la collectivité

**3** Un groupe de travail tripartite dans chaque collectivité de rattachement (CR et 4 CD)

Groupe de travail associant les différents acteurs (représentants des collectivités, représentant de l'Education Nationale, SNEP-FSU) pour impulser et suivre une politique ambitieuse.

déjà crée pour le CR Bretagne

**4** Un comité de pilotage local fonctionnel

Dès le début des opérations de construction/de rénovation, associant l'ensemble des acteurs et des utilisateurs dont les enseignants.es d'EPS.



*Référentiels EPS des lycées de la Région Bretagne : A notre demande, la région Bretagne a accepté la mise en place de réunions de travail avec les élus, les techniciens, le SNEP-FSU Bretagne et les IA-IPR EPS. Plusieurs rencontres, plusieurs allers-retours ont permis l'élaboration du « référentiel Lycées de la Région Bretagne ». Ce document a repris l'ensemble de nos propositions et s'appuie sur les différents référentiels du SNEP-FSU.*

Retrouvez les vidéos des interventions et reprises médias sur notre page spéciale



## La NOTE GLOBALE de chaque établissement

Les notes vont de 6,36 à 18,22. La moyenne s'établit à 12,78.

88 établissements scolaires (34,5% des réponses) utilisent des grandes salles dont la note est inférieure à 12/20 quand seulement 21 établissements (8,2% des réponses) disposent d'une salle évaluée à plus de 16/20.

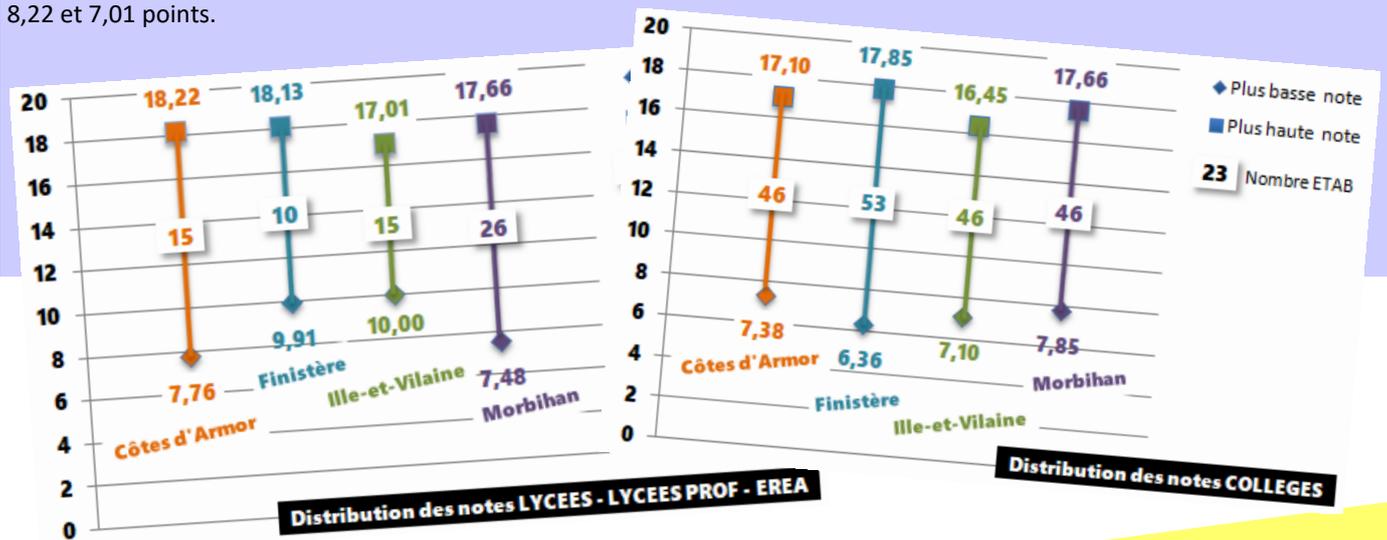
Pour les salles utilisées par les collèges, les notes s'étalent de 6,36 à 17,85 alors que pour les salles utilisées par les lycées, elles le sont de 7,48 à 18,22. Nous ne constatons qu'une infime différence de moyenne entre les grandes salles utilisées par les collèges (12,78) et les grandes salles utilisées par les lycées (12,71).



Nous pouvons noter la très grande hétérogénéité des situations, les écarts de points variant entre 9,35 et 11,49 points entre la plus basse note et la plus haute.

Au niveau des lycées, la distribution des notes est relativement homogène mais entre les départements deux à deux. Les Côtes d'Armor et le Morbihan ont un écart de notes de 10,46 et 10,18 points alors que le Finistère et l'Ille-et-Vilaine, ont un écart de 8,22 et 7,01 points.

## La distribution des notes



**FONCTIONNALITE**  
**86,7%**  
**DES SALLES N'ATTEIGNENT PAS LE NIVEAU SATISFAISANT**

**Gymnas'score GLOBAL**  
**20%**  
**DES SALLES EN SITUATION D'URGENCE**

**ACCESSIBILITE**  
**84,3%**  
**DES SALLES EN SITUATION SATISFAISANTE**

**SANTE/SECURITE/ECOLOGIE**  
**60,1%**  
**DES SALLES EN SITUATION INSATISFAISANTE**

# Les plans d'urgence du SNEP-FSU Bretagne ©

Au regard de notre étude, nous avons listé un ensemble de grandes salles positionnées en fin de classement comme devant être réhabilitées et/ou reconstruites dans des délais urgents : il s'agit du plan d'urgence du SNEP Bretagne.

Ce plan d'urgence est décliné en 5 parties, correspondant à chaque collectivité de rattachement des établissements scolaires (Conseil Régional, Conseil Départemental 22, Conseil Départemental 29, Conseil Départemental 35, Conseil Départemental 56). Cela regroupe autant les grandes salles dont ces collectivités sont propriétaires que celles dont le propriétaire est une commune ou une intercommunalité.

				NOTE GLOBALE /20	GYMNASSE				
COMMUNE	Propriété	Nom de la salle	SCORE GLOBAL		Fonctionnalité	Accessibilité	Santé Sécurité Ecologie		
1	22	CAULNES	cdcom	Gymnase lycee	7,85	E	E	A	E
2	56	LORIENT	CR Bzh	Gymnase du lycée	7,85	E	E	A	E
3	22	MERDRIGNAC	CR Bzh	Salle EPS du lycée	8,22	D	E	A	D
4	56	HENNEBONT	mairie	Salle Lycée Victor Hugo	8,22	D	D	D	E
5	22	GUINGAMP	CR Bzh	Gymnase du lycée	9,72	D	E	C	D
6	35	RENNES	CR Bzh	Salle du lycée Jean Jaurès	10,00	D	D	C	C
7	22	PAIMPOL	mairie	K1	10,19	D	D	D	D
8	35	RENNES	mairie	gymnase pierre mendès France	10,75	D	D	B	C
9	35	BAIN-DE-BRETAGNE	mairie	Salle collège	10,84	D	D	B	D
10	35	RENNES	mairie	Salle A Fresnais	11,59	C	C	B	D
11	22	SAINT-BRIEUC	CR Bzh	Jean moulin	11,59	C	D	A	E
12	29	QUIMPER	CR Bzh	Gymnase du lycée	11,68	C	E	A	C
13	29	LANDIVISIAU	mairie	Salle de Ty Guen	11,78	C	D	C	C
14	29	BREST	mairie	Halle	11,78	C	C	A	E
15	56	GUER	CR Bzh	Gymnase Brocéliande	11,87	C	D	A	D
16	22	TREGUIER	cdcom	Gymnase Landreger	11,96	C	C	A	E
17	35	MONTFORT-SUR-MEU	mairie	Salle Les batailles	11,96	C	D	B	C



				NOTE GLOBALE /20	GYMNASSE				
COMMUNE	Propriété	Nom de la salle	SCORE GLOBAL		Fonctionnalité	Accessibilité	Santé Sécurité Ecologie		
1	col22	PAIMPOL	mairie	vieille salle du lycée	7,38	E	E	B	D
2	col22	BEGARD	mairie	Gymnase	9,16	D	D	C	E
3	col22	ROSTRENEC	mairie	Halle des sports	9,81	D	D	C	D
4	col22	SAINT-BRIEUC	mairie	Gymnase de la croix Saint Lambert	10,09	D	D	C	E
5	col22	CALLAC	mairie	Salle Montfort	10,19	D	D	C	D
6	col22	SAINT-BRIEUC	mairie	Gymnase Jean Macé	10,56	D	D	B	E
7	col22	GUINGAMP	mairie	Gymnase de Kerpaour (Graces)	10,65	D	C	C	E
8	col22	BROONS	mairie	Salle Jean Monnet	10,65	D	D	A	E
9	col22	BOURBRIAC	mairie	gymnase 2	11,31	C	E	A	B
10	col22	BELLE-ISLE-EN-TERRE	cdcom	Gymnase du Prat Elès	11,31	C	C	B	E
11	col22	SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	mairie	Gymnase	11,50	C	D	A	D



				NOTE GLOBALE /20	GYMNASSE				
COMMUNE	Propriété	Nom de la salle	SCORE GLOBAL		Fonctionnalité	Accessibilité	Santé Sécurité Ecologie		
1	col29	BANNALEC	mairie	Gymnase collège Jean Jaurès	8,13	D	E	D	D
2	col29	DAOULAS	CD 29	Gymnase du collège (propriétaire)	9,16	D	D	B	E
3	col29	MORLAIX	mairie	Salle du Château	9,25	D	E	B	C
4	col29	PLOUESCAT	mairie	Salle Centre	9,81	D	D	B	E
5	col29	CROZON	mairie	gymnase de la rue Nominoë	10,37	D	D	B	D
6	col29	PONT-AVEN	mairie	Gymnase de Penanroz	11,12	C	D	C	C
7	col29	SCAER	CD 29	Halle des sports	11,21	C	D	B	D
8	col29	QUIMPERLE	mairie	Gymnase des Cordiers	11,31	C	D	C	C
9	col29	LESNEVEN	mairie	Salle Yves Corre	11,31	C	D	A	E
10	col29	BREST	mairie	Gymnase de Keranroux	11,59	C	D	A	E
11	col29	SCAER	CD 29	Gymnase du collège	11,68	C	E	A	B
12	col29	BREST	mairie	Salle de la Résistance	11,68	C	D	A	E
13	col29	GUILERS	mairie	Salle Louis Ballard	11,78	C	D	A	C
14	col29	PLEYBEN	mairie	Salle Pierre CLOAREC	11,87	C	D	C	C
15	col29	PLOUZANE	CD 29	Salle polyvalente	11,96	C	D	A	C

	COMMUNE	Propriété	Nom de la salle	NOTE GLOBALE /20	GYMNASE			Santé	
					SCORE GLOBAL	Fonctionnalité	Accessibilité	Sécurité	Ecologie
1	col35 RENNES	mairie	Salle chateaugiron landry	7,10	E	E	B	E	
2	col35 RENNES	mairie	Salle Brequigny 1	8,88	D	E	C	C	
3	col35 RENNES	CD 35	Salle intra-muros	9,63	D	E	B	D	
4	col35 ROMILLE	mairie	Salle René Cutté	10,19	D	E	A	D	
5	col35 SAINT-MALO	mairie	Salle Henri Lemarié	11,03	C	D	A	D	
6	col35 DINARD	mairie	Cosec C1	11,68	C	E	A	A	
7	col35 RENNES	mairie	Salle Recipon	11,78	C	D	C	B	
8	col35 SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	mairie	Salle Stéphanie Roux	12,06	C	D	A	B	
9	col35 RENNES	mairie	Salle Montbarrot	12,06	C	D	A	C	
10	col35 RENNES	mairie	Gymnase Albert de Mun	12,15	C	D	B	C	



	COMMUNE	Propriété	Nom de la salle	NOTE GLOBALE /20	GYMNASE			Santé	
					SCORE GLOBAL	Fonctionnalité	Accessibilité	Sécurité	Ecologie
1	col56 GUEMENE-SUR-SCORFF	mairie	Gymnase	7,85	E	D	B	E	
2	col56 LE PALAIS	mairie	Salle du collège	8,69	D	E	A	E	
3	col56 CARNAC	mairie	Salle du Menec	8,97	D	E	C	D	
4	col56 MALESTROIT	mairie	Salle municipale de la Daufresne	9,44	D	D	C	D	
5	col56 VANNES	mairie	Gymnase Richemont	10,47	D	D	A	E	
6	col56 ETEL	mairie	Gymnase de la falaise	10,47	D	E	A	C	
7	col56 LE FAOUET	mairie	Halle des sports	10,75	D	E	A	D	
8	col56 MALANSAC	mairie	Salle	11,21	C	D	A	E	
9	col56 HENNEBONT	mairie	Gymnase Pierre et Marie Curie	11,50	C	C	B	D	
10	col56 ROHAN	CD 56	Salle intramuros	11,59	C	D	A	E	
11	col56 PLOUAY	mairie	Complexe sportif Manehouarn	11,68	C	D	C	C	
12	col56 GUER	CR Bzh	Gymnase Brocéliande	11,87	C	D	A	D	



## Les meilleures salles de Bretagne ©

Au-delà de nos constats de plan d'urgence, nous mettons également en avant les 21 salles de Bretagne qui ont une note supérieure à 16/20, qui apporte une grande satisfaction à l'ensemble des utilisateurs.

	COMMUNE	Propriété	Nom de la salle	NOTE GLOBALE /20	GYMNASE			Santé	
					SCORE GLOBAL	Fonctionnalité	Accessibilité	Sécurité	Ecologie
1	22 GUINGAMP	CR Bzh	Gymnase de Kernilien	18,22	A	A	A	A	
2	29 BREST	mairie	Gymnase Guegueniat salle entrainement	18,13	A	A	A	A	
3	29 LANNION	mairie	Gymnase lycée Le Dantec	17,85	A	A	A	B	
4	29 BREST	mairie	Gymnase Guegueniat salle compétition	17,85	A	B	A	A	
5	56 VANNES	mairie	Complexe du Foso	17,66	A	B	A	A	
6	56 PLOEMEUR	mairie	La Chataigneraie	17,66	A	A	A	A	
7	29 LANDERNEAU	CD 29	Gymnase Départemental de Mescoat	17,29	A	B	A	A	
8	22 HILLION	mairie	Gymnase municipal	17,10	A	B	A	A	
9	35 LE RHEU	CR Bzh	Salle intra-muros	17,01	A	B	A	A	
10	29 FOUESNANT	mairie	Espace Sportif Kervihan	16,73	B	B	A	B	
11	35 BAIN-DE-BRETAGNE	mairie	Salle Henry Dukaert	16,64	B	B	A	A	
12	29 DOUARNENEZ	mairie	Plaine des Sports	16,54	B	B	B	A	
13	29 MOELAN-SUR-MER	mairie	Albert Martin	16,45	B	B	A	A	
14	35 DINARD	mairie	Cosec H1	16,45	B	B	A	A	
15	35 CANCALE	mairie	Gymnase valerie nicolas	16,45	B	B	B	A	
16	56 PONTIVY	mairie	Gymnase Kérantré	16,36	B	B	B	A	
17	29 PLABENNEC	mairie	Salle René LE BRAS	16,36	B	C	A	A	
18	56 PLESCOP	mairie	Salle Didier Couteller	16,26	B	B	A	B	
19	56 LORIENT	CD 56	Salle du collège de Tréfaven	16,17	B	B	A	C	
20	56 LANESTER	mairie	Gymnase J Zay	16,17	B	B	A	C	
21	56 PLUVIGNER	mairie	Salle récente	16,07	B	B	A	B	

# Dispositif 2h de Sport, c'est toujours Non Plus et mieux d'EPS et de sport à l'école pour tous et toutes les élèves et par les professeur.es d'EPS, c'est toujours oui !

Actualité

#4h d'EPS / #EPS2024

A cette rentrée, sans véritable bilan breton et national (sic !) de l'expérimentation 2022-2023, le dispositif « 2h de sport » a donc été étendu à environ 10% des établissements de l'académie.

A l'issue de l'audience spécifique 2h de sport de Juin 2023 où nous avons été reçus par M. BLANES (Dasen 56 représentant du Recteur), M. BOUCHER (Drajes, pilote du dispositif), M. DAUMAS (Responsable Sport à la Drajes), en présence de Mme COUEDON, Mme ALLAIN et M. GAGNEBIEN (IA-IPR EPS), le constat est cuisant et éloquent. Nous pouvons retenir que :

Très peu d'élèves ont été ou sont concerné.es par ce dispositif.

Sur ce très peu d'élèves, très peu correspondent à l'objectif initial de lutte contre la sédentarité et de ciblage d'élèves décrocheurs.ses de l'activité physique et sportive.

Peu de dispositifs respectent le cahier des charges initialement fixé : pas de créneau les mêmes jours que l'EPS ou l'AS / Pas d'activités en concurrence avec la programmation EPS et AS / Pas ou peu de dispositifs sont, véritablement, coordonnés.

Sans même parler des sections sportives ou groupes « Clubs » déguisé.es, des activités d'internats déguisées, des conventions non signées.

Ou encore des activités pêches à la ligne et autres activités peu enclines à priori à atteindre les objectifs visés de lutte contre la sédentarité...

Cherchant à être constructifs, nous avons fait plusieurs propositions de pistes qui nous semblaient plus efficaces : 4h d'EPS sur tout un niveau ? Ce à quoi l'administration a répondu : *non, ce n'est pas possible...* Et 2h d'AS en plus pour les équipes voulant s'en saisir ? *non, ce n'est pas possible*, et pour une coopération ponctuelle sur du savoir-rouler (afin d'apporter de l'équipement et un encadrement supplémentaire) avec un-e prof d'EPS ? *non, ce n'est pas possible...* Et pour un encadrement supplémentaire avec un.e prof d'EPS sur le savoir-

nager ? ... *non, ce n'est pas possible...* En résumé, la seule possibilité de développer la pratique des élèves plus sédentaires selon l'Administration : c'est SANS PROF d'EPS, et sans l'Unss/AS...

Bref, tout sauf sérieux mais comme nous l'ont dit le DRAJES et Le DASEN 56, l'essentiel n'est pas là. Il s'agit de remonter les chiffres à Matignon dans le cadre des PPG : Politiques Prioritaires du Gouvernement.

Gouvernement qui, lui, a sans doute une toute autre ambition... En inventant les « 2 h de sport » en plus de l'EPS, en collège, le ministère n'a rien inventé du tout. Il s'agit d'une vieille lune néolibérale que de remplacer le service public de l'EPS et du sport scolaire par des dispositifs péri ou extrascolaires. Associatives d'abord, privées ensuite. La communication médiatique autour de l'idée que le ministère se préoccupe de l'activité physique des jeunes ne doit pas nous leurrer.

Sans doute pas un hasard si les établissements privés ont été les plus prompts à candidater...

Les IA-IPREPS, quant à eux, ont rappelé que rien ne devait se faire sans la reconnaissance de la professionnalité des professeur.es d'EPS. Une façon détournée, du moins est-ce notre interprétation, de ne pas totalement cautionner ce dispositif sous sa forme actuelle...?

## Plus de « sport à l'École » ? Un grand OUI !

Le SNEP-FSU Bretagne dit oui et de plusieurs façons. La première, la plus importante et urgente pour notre société et sa jeunesse, est de porter les horaires de l'EPS à 4 heures hebdomadaires, de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale pour tous et toutes les élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire. C'est, seulement à ce prix, que les plus éloigné.es de la pratique physique seront concerné.es et ce, sur plusieurs années.

Chaque établissement du second degré devrait être doté d'au moins une section sportive scolaire (SSS). C'est un maillon essentiel pour développer le niveau des élèves par de véritables apprentissages sportifs, mais aussi développer l'AS de l'établissement.



Toutes les SSS permettent, in fine, l'adhésion d'un plus grand nombre de jeunes dans les clubs sportifs locaux.

Les enseignements « optionnels » méritent des moyens supplémentaires et leur stabilisation dans le système. Nous pensons par exemple à la forte diminution des moyens consacrés à la natation dans les DHG.

Le ministère doit annoncer une mesure phare, les 4 h d'EPS. Celle-ci tire avec elle le développement de tous les fondamentaux d'une EPS réussie : formations initiale et continue repensées, équipements sportifs construits et rénovés, professeur-es recruté-es etc.

Cette mesure, si elle était prise, serait une véritable avancée et constituerait, pour le coup, un réel héritage de cette année olympique et des retombées des JOP 2024.

### Liste des établissements publiée sur Eduscol

<p>22</p> <p>Collège du Prat <u>Eles</u> - Belle-Isle-en-Terre</p> <p>Collège Victor <u>Vassarely</u> - Colline-Le <u>Mene</u></p> <p>Collège Roger <u>Vercel</u> - Dinan</p> <p>Collège Per <u>JakezHélias</u> - Merdrignac</p> <p>Collège Paul <u>Eluard</u> - Mur de Bretagne</p> <p>Collège <u>Combart</u> de Lowe - Paimpol</p> <p>Collège du <u>Penker</u> - <u>Plestin-les-grèves</u></p>	<p>29</p> <p>Collège <u>Joséphine Baker (Kerhallet)</u> - Brest *</p> <p>Collège La <u>Fontaine Margot</u> - Brest *</p> <p>Collège Penn Ar <u>Ch'leuz</u> - Brest *</p> <p>Collège du <u>Porzou</u> - Concarneau</p> <p>EREA Louise <u>Michel</u> - Quimper</p> <p>Collège <u>Jules Ferry</u> - Quimperlé *</p>
<p>35</p> <p>Collège de <u>Fontenay</u> - Chartres de Bretagne</p> <p>Collège <u>Chateaubriand</u> - Combourg</p> <p>Collège <u>Jean Monnet</u> - Janzé</p> <p>Collège <u>Morvan Lebesque</u> - Mordelles</p> <p>Collège <u>François Brune</u> - Pleine-Fougères</p>	<p>56</p> <p>Collège <u>Émile Maze</u> - <u>Guéméné s/Scorff</u></p> <p>Collège <u>Henri Wallon</u> - Lanester</p> <p>Collège <u>Michel Lotte</u> - Le Palais</p> <p>Collège <u>Jean Moulin</u> - Locminé</p> <p>Collège <u>Auguste Brizeux</u> - Lorient</p> <p>Collège <u>Charles Langlais</u> - Pontivy</p> <p>Collège <u>Eugène Guillevic</u> - Saint Jean <u>Brévélay</u></p>

\* établissements non mentionnés sur Eduscol

Alain BILLY



## Corpo / Carrière / Promotions Hors-Classe, Classe Ex, Echelon Spécial

### Des avancées intéressantes bien qu'insuffisantes

Corpo

Dans le cadre des discussions salariales du printemps dernier, la bataille syndicale a permis des avancées intéressantes, bien qu'encore insuffisantes :

- tou.tes concerné.es
- mesures de carrière (Hors-classe, Classe Exceptionnelle, Echelon Spécial)

Beaucoup de choses restent à gagner : Le dégel du point d'indice / La révision des grilles indiciaires / Le gain pour toutes et tous des 2 ans de bonifications au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> / La déconnexion RDV carrière/avancement / Le meilleur reclassement dans la classe exceptionnelle ou corps des agrégés.

Nous en détaillons quelques mesures, ici, à l'occasion des promotions 2023.

## HORS-CLASSE

### HISTOIRE D'UN ACQUIS SYNDICAL

La hors-classe est l'exemple du succès de la lutte syndicale opiniâtre, alliant revendication et action des élu.es des syndicats de la FSU dans les instances.

Née de la revalorisation de 1989, la hors-classe, contingentée initialement à 15 % des effectifs du corps, est devenue un débouché de carrière pour toutes et tous, représentant aujourd'hui près du tiers de chaque corps. La revendication historique et constante des syndicats de la FSU d'un accès à la hors-classe pour tou.tes avant la fin de carrière a abouti dans le cadre du protocole PPCR.

Les lignes directrices de gestion ministérielles confirment cet acquis majeur « tou.tes les professeurs, CPE et Psy-ÉN ont vocation à dérouler une carrière complète

sur au moins deux grades », obtenu par les syndicats de la FSU avec un barème national qui met en œuvre l'accès pour toutes et tous à la hors-classe et réduit les inégalités de traitement selon les académies et les disciplines.

La FSU a obtenu en 2023 une nouvelle augmentation du flux annuel de promotions, qui se traduira par une diminution des délais d'accès à la hors-classe.

- Augmentation du ratio pour la Hors classe de 18 à 23% sur 3 ans (21% dès 2023, 22% en 2024 et 23% en 2025).

Pas moins de 188 promotions à la Hors-classe ont été gagnées, dès cette année pour les collègues, dont 5 dans notre académie.

Soit 61 promu.es en EPS cette année contre 56 promu.es l'an dernier dans notre académie.

## CLASSE EXCEPTIONNELLE

### NOUVEL HORIZON REVENDICATIF

Comme pour la hors-classe, il est possible de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous. À la rentrée 2023, l'effectif des collègues à la classe exceptionnelle a atteint 10,5 % de l'effectif de chaque corps (ce qui équivaut à près de 40 % des effectifs actuellement en hors-classe), à l'issue d'une montée en charge de sept ans. Les possibilités ultérieures de promotions n'auraient résulté alors que des seuls départs à la retraite.

Les syndicats de la FSU ont obtenu que les modalités d'accès à la classe exceptionnelle soient revues dans le sens d'un accès élargi :

- Abandon à venir du contingentement (qui correspondait à un stock bloqué à 10 % du corps).
- Dans l'attente de sa suppression, augmentation du contingentement à la classe ex pour 2023 à 10,5%

Soit 144 promotions gagnées dès 2023 à la classe exceptionnelle

2002 : 11 promotions à la classe Ex pour 459 au plan national

2023 : 19 promotions dans notre académie

## ECHELON SPECIAL ou HEA

### UNE AVANCEE MAJEURE

- Abandon du contingentement de l'échelon spécial des corps des professeur-es certifié-es, CPE, PLP, PEPS, Psy-ÉN.
- Linéarisation de l'échelon spécial dès 2023 pour les PEPS.



### Rappel Contingents de promotion

#### à l'échelon spécial PEPS

2018	2019	2020	2021	2022
149	148	203	115	178

Aujourd'hui, le passage à l'échelon spécial ou HEA1 est linéarisé et se fait, donc, automatiquement (et sans concurrence entre collègues jusqu'à la fin de la grille indiciaire), au bout de 3 ans d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon de la classe exceptionnelle. La commission ad-hoc, qui en décidait l'accès, est donc supprimée.

En 2022 : seules 7 promotions avaient été prononcées dans l'académie pour 178 sur toute la France!!

En 2023, **533** PEPS (!! ) sont au-delà de 3 ans d'ancienneté dans le 4<sup>ème</sup> échelon sur tout le territoire.

Rappel : Gain entre le 4<sup>ème</sup> échelon Classe exceptionnelle (830) et :

- HEA chevron 1 indice 890 : **3492 euros annuels**
- HEA chevron 2 indice 925 : **5529 euros annuels**
- HEA chevron 3 indice 972 : **8264 euros annuels**

A l'heure actuelle, des discussions lourdes d'enjeux sont ouvertes, le ministère ayant choisi de **supprimer les deux viviers ou voies d'accès**. Nombre annuel de promotions garanties, critères de départage des promouvables, prise en compte des collègues qui étaient promouvables jusqu'à présent et des personnels les plus avancés dans la carrière qui espèrent avoir le bénéfice de la promotion pour le calcul de leur pension : tous ces sujets sur la table !

Alain BILLY



# Résultats des promotions 2023

## AGREGES CLASSE EXCEPTIONNELLE

Nom	Prenom	Etab	Etab
BEURON	MURIEL	LYCEE BREQUIGNY	RENNES
DUPARC	JACQUELINE	D.S.D.E.N. 56	VANNES
DUREAULT	MARINE	SIUAPS RENNES (UNIVERSITE RENNES 1)	RENNES
NORMAND	PHILIPPE	LGT MAUPERTUIS	SAINT MALO
TORTUYAUX	ERWANN	UNIVERSITE BRETAGNE SUD	VANNES

## AGREGES HORS CLASSE

Nom	Prenom	Etab	Etab
DUPUY	SANDRINE	LYCEE VICTOR HUGO	HENNEBONT
GUERET	CECILE	UFR STAPS (ANTENNE RENNES 2)	RENNES
LANDRIEAU	SEVERINE	COLLEGE EDOUARD QUEAU	PLOUDALMEZEAU
LE DAUPHIN	VINCENT	COLLEGE LE VOLOZEN	QUINTIN
POULIQUEN	YOANN	COLLEGE THALASSA	ERQUY
VAILLANT	GERARD	INSA RENNES	RENNES

## AGREGES LISTE APTITUDE

Nom	Prenom	Etab	Etab
PASTOL	MICHAEL	COLLEGE MAX JACOB	QUIMPER

## PEPS CLASSE EXCEPTIONNELLE

Nom	Prenom	Etab	Etab
BENBERGHOUT	FREDERIC	COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT	BETTON
BEUCHER	RENAUD	COLLEGE CURIE	HENNEBONT
BILLY	ALAIN	COLLEGE DE L'IROISE	BREST
BROUSTAL	VALERIE	COLLEGE PAYS DES ABERS	LANNILIS
CLECH	GUENAELE	COLLEGE DU CHATEAU	MORLAIX
CLOIREC MEIER	ISABELLE	COLLEGE DE RHUYS	SARZEAU
CROMBEC	AURELIEN	UNSS REGIONALE	RENNES
GARREC	CATHERINE	COLLEGE LOUIS GUILLOUX	MONTFORT SUR MEU
GROSSARD	JEAN-LOUIS	COLLEGE THERESE PIERRE	FOUGERES
GUIBAL	STANISLAS	LYCEE JACQUES CARTIER	SAINT MALO
GUILLEMOT	RONAN	COLLEGE PARC AR C HOAT - YVES COTTY	MOELAN SUR MER
LARHANTEC	ALEXANDRE	LYCEE HENRI AVRIL	LAMBALLE
LAURENCERY	LILIANE	LYCEE DE L'IROISE	BREST
LEROUX	MORGANE	LYCEE DUPUY DE LOME	BREST
LEROY	OLIVIER	COLLEGE DE TREFAVEN	LORIENT
MARSAC	LAURENT	COLLEGE LE CHENE VERT	BAIN DE BRETAGNE
PALLARIC	ANGELIQUE	COLLEGE ANDREE RECIPON	ORGERES
PICCIOLI	STEPHANE	SUAPS BREST (UBO)	BREST
SELLIN	YANNICK	UNSS MORBIHAN	LORIENT

## PEPS HORS CLASSE

Nom	Prenom	Etab	Etab
DAOULAS	KRISTEL	LYCEE NAVAL	BREST
AUBREE	VIOLAINE	COLLEGE LA ROCHE AUX FEES	RETIERS
BAZIN-GUILLAMET	CLAIRE	LP MARIE LE FRANC	LORIENT
BERNARD	DAVID	COLLEGE LAENNEC	PONT L'ABBE
BONNOT	ISABELLE	COLLEGE AUGUSTE BRIZEUX	QUIMPER
BOUGUET	SEVERINE	COLLEGE LA GRANDE METAIRIE	PILOUFRAGAN
BOUYSSY	JEROME	LYCEE POLYVALENT VAUBAN	BREST
CAUDAN	OLIVIER	COLLEGE A DE ST EXUPERY	LESNEVEN
CENDRIER	THERRY	COLLEGE CHARLES LANGLAIS	PONTIVY

## PEPS HORS CLASSE

Nom	Prenom	Etab	Etab
CHAGNY	CYRIL	LYCEE SEVIGNE	CESSON SEVIGNE
COQUEMONT	ROMUALD	LYCEE JACQUES CARTIER	SAINT MALO
DAVAI	GILLES	LP JULES VERNE	GUINGAMP
DAVID	GILLES	COLLEGE GOH LANNO	PLUVIGNER
DEBOUCHE	ARNAUD	LYCEE RABELAIS	ST BRIEUC
DELANSY	EMILIE	LP JEAN JAURES	RENNES
GAGNE	ALEXANDRE	COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY	VANNES
GICQUELAY	MICKAEL	COLLEGE JEAN MONNET	JANZE
GREFF	MATTHIEU	COLLEGE FRANCOIS TRUFFAUT	BETTON
GRUNEWALD	RAPHAEL	IUT LANNION	LANNION
GUDO	CELINE	COLLEGE SIMONE VEIL	CREVIN
GUINARD	ESTELLE	COLLEGE ROSA PARKS	RENNES
GUINOT	JEROME	UFR STAPS (ANTENNE RENNES 2)	RENNES
HERBAUT	LUDOVIC	COLLEGE C CLAUDEL	ST QUAY PORTRIEUX
HOUITTE	ANNE-CECILE	COLLEGE AUGUSTE BRIZEUX	QUIMPER
HUGONOT	YANN	COLLEGE GERARD DE NERVAL	VITRE
JESTIN	ERIC	COLLEGE LES 4 MOULINS	BREST
JUGAN	NICOLAS	COLLEGE LE VERGER	AURAY
L HOSTIS	AURELIE	LYCEE A RONARC H	BREST
LALLEMANT	ODILE	COLLEGE CAMILLE VALLAUX	LE RELECO KERHUON
LE BRAS	CAROLINE	COLLEGE LEO FERRE	SCAER
LE CAER	JULIEN	LP ROSA PARKS	ROSTRENEZ
LE CARDINAL	FREDERIC	COLLEGE P.O. MALHERBE	CHATEAUBOURG
LE FALHER	JULIE	COLLEGE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC	CHATELAUDREN PLOUAGAT
LE FLECHER	SANDRA	COLLEGE FRANCOISE ELIE	BREAL SOUS MONTFORT
LE MAO	REGIS	COLLEGE KERDURAND	RIANTEC
LE POCREAU	JEROME	COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY	VANNES
LE ROUX	ERWAN	COLLEGE NELSON MANDELA	PLABENNEC
LEBAS	CAROLINE	COLLEGE PAUL LE FLEM	PLEUMEUR BODOU
LECACHEUR	RONAN	COLLEGE JEAN RICHPIN	PLENEUF VAL ANDRE
LECLERC	FLAVIEN	COLLEGE DES LIVAUDIERES	LOUDEAC
LENEVE	AURELIE	COLLEGE P. BROSSOLLETTE	BRUZ
LHERAULT	KARINE	COLLEGE DES GAYEULLES	RENNES
LOISEAU	GUILAUME	LYCEE LA PEROUSE-KERICHEN	BREST
MAILLARD	SOIZIC	Ant méd TOUL AR CHOAT	CHATEAULIN
MARRET	MARIUS	COLLEGE JEAN MOULIN	CHATEAULIN
MARTIN-MALROUX	ROSELYNE	COLLEGE PAUL LANGEVIN	GUILVINEC
MOSNIER	CHRISTELLE	COLLEGE DU VAL D'EFLORN	SIZUN
NEDELEC	SEBASTIEN	SUAPS BREST (UBO)	BREST
PASTRANA	ESTELLE	COLLEGE MATHURIN MEHEUT	MELESSE
PICHON	MICKAEL	UNSS FINISTERE	QUIMPER
PICLET	ANNA-GAEL	COLLEGE J M LE BRIS	DOUARNEZ
PONTHENIER	JULIEN	EREA LOUISE MICHEL	QUIMPER
RABOUAN	MORGAN	COLLEGE FRANCOISE ELIE	BREAL SOUS MONTFORT
RIOU	MIKAEL	LYCEE COLBERT	LORIENT
ROUSVOAL	SAMUEL	COLLEGE FRANCOIS LORANT	MONCONTOUR DE BRETAGNE
RUCAY	BERNARD	LYCEE DE LA FONTAINE DES EAUX	DINAN
SOYER	BRUNO	COLLEGE LES ROCHERS SEVIGNE	VITRE
STEPHAN	JESSICA	COLLEGE PAUL LANGEVIN	GUILVINEC
THOMAS	CELINE	LYCEE HENRI AVRIL	LAMBALLE
TORTUYAUX	AGNES	COLLEGE CHARLES LANGLAIS	PONTIVY
TOUTAIN	SAMUEL	COLLEGE LOUIS GUILLOUX	MONTFORT SUR MEU
VERNEAU	JEROME	COLLEGE LE VERGER	AURAY

## Turn-over à l'inspection :

Marie-Hélène DUPRE est rejointe à l'inspection par Etienne FAGOT, qui intègre l'inspection comme faisant fonction à la suite du départ de Philippe CACHAT pour l'académie de Mayotte. De plus, un nouveau poste d'inspecteur à mi-temps est créé et sera pourvu par Cyrille SCHIRO. L'animation nationale du réseau EPS est, quant à elle, reprise par Antoine BERNARD. Le secteur agriculture du SNEP-FSU va ainsi rencontrer cette nouvelle équipe d'inspection pour porter ses revendications et notamment les deux suivantes :

- **Réouverture du CAPESA EPS ?**

Depuis 2016, il n'existe plus de concours EPS dans l'enseignement agricole, aucun moyen donc pour les contractuels d'être titularisés dans leur ministère. Malgré les relances du SNEP-FSU, le ministère évoque un problème de cadrage juridique, en expertise depuis plus de 2 ans. L'approche des JO et la Campagne #EPS 2024 est justement l'occasion

d'obtenir la réouverture du CAPESA EPS, mandat prioritaire du SNEP-FSU Agriculture.

- **La PNA ça change quoi ?**

Depuis la rentrée 2022, les PEPS ne sont plus en détachement au ministère de l'agriculture mais en PNA (Position Normale d'Activité). Ce changement a été effectué à la suite de la loi de transformation de la fonction publique pour se mettre en conformité avec les autres ministères, sans que ni l'Education Nationale ni le ministère de l'agriculture n'en aient saisi tous les aspects juridiques. En effet, le Placement en PNA donnerait notamment droit aux primes et indemnités de l'administration d'origine. (Primes d'enseignement pour plus de 6h en classe à examen, ou dans des classes à plus de 35 élèves... mais également IMP de coordo UNSS, ou coordo EPS...) Le SNEP-FSU Agriculture demande donc l'application de la loi et le versement de ces primes et indemnités.

Charlie ROBIN-LERAS

Prof EPS

et responsable secteur Agri Snep-FSU Bretagne  
Lycée Agricole Le Gros Chêne PONTIVY (56)



Secteur  
AGRICULTURE

# Se (re)syndiquer dès maintenant

Face à la politique continue de dégradations des conditions de travail, face aux conditions d'exercice qui s'alourdissent, devenant parfois insupportables, nous ne devons pas baisser les bras et nous n'avons pas d'autres choix que de mener la lutte, la résistance pour défendre et promouvoir une Ecole plus juste, plus équitable et respectueuse de ses personnels. Valoriser l'EPS, le Sport Scolaire et dénoncer toutes les opérations de com' (APQ, 2h de Sport, Labellisation JO diverses, ...) mettant au contraire à mal notre discipline, ne peut passer que par une organisation collective forte, un collectif rassemblé.es et uni.es.

Se syndiquer et agir avec le collectif ; Sans être en accord sur tout, d'autant plus que le débat est omniprésent au SNEP-FSU, mais simplement avec l'idée de partager une ambition commune, à la fois exigeante et émancipatrice de l'EPS. C'est d'ailleurs la divergence des points de vue, la controverse, le débat d'idées qui font avancer, évoluer les réflexions, les mandats et les revendications.

Alors faisons avancer ensemble le SNEP-FSU Bretagne.

Se syndiquer, c'est consacrer à peu près 6€ à 8€ par mois (réduction fiscale faite) pour faire avancer la discipline, la défense du métier, recevoir les revues pédagogiques Contrepied, participer à des stages de formation, ...

Utilisez le bulletin d'adhésion joint à ce bulletin ou en ligne sur le site du SNEP-FSU Bretagne : <http://www.snepfu-rennes.net>



C'EST

LE MOMENT

Ne jamais se résigner !

ENSEMBLE

Se syndiquer !

Jeunesse et Sport à l'Éducation Nationale est devenu en 2021 Jeunesse Engagement Sports en Délégation Régionale et en Service Départemental (DRAJES et SDJES). Cette intégration reconnaît la dimension éducative de nos missions Sport, Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative.

En revanche elle ne répond pas à la préservation de nos capacités (personnels divisés par 2 en 10 ans), ni de nos moyens (baisse des crédits et aussi transfert à l'Agence Nationale du Sport censée réunir l'Etat, les Collectivités, les Entreprises et le Mouvement Sportif), ni de nos méthodes partenariales (à JS on construit avec les pratiquants, clubs, collectivités).

Le SNEP-FSU demande toujours un Ministère J&S de plein exercice dans un pôle éducatif avec le MEN et le Ministère Enseignement Supérieur Recherche, pas une politique appauvrie à des dispositifs (pass'sport, 2h en +, savoir nager, rouler à vélo, ...) juxtaposés comme des pansements aux maux de notre société.

Le Recteur et les DASEN (ou aussi le préfet pour les missions régaliennes) nous sollicitent mais les directives ministérielles sont diverses selon qu'elles émanent d'un MENJ, d'un MSJOP et même du Ministère des Armées pour le Service National Universel (SNU).



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Pour ce dernier, la politique se cantonne à encadrer les jeunes quand il faudrait les épanouir, accompagner et enrichir leur énergie dans l'objectif d'une société plus juste, écocitoyenne, ...

Côté MSJOP, on ne parle que de réussir les Jeux de Paris 2024 ce qui limite les ambitions de l'héritage. L'impact sur les profs de sport est parfois lourd, en particulier chez les CTS (Conseiller.es Techniques Sportif.ves) placés.es auprès des Fédérations sportives à qui il est demandé résultats et mise en conformité avec les Directions Techniques Nationales au risque de modifications de leurs missions.

Malgré tout, le SNEP-FSU continue son travail aux côtés des collègues avec la constante ambition d'un développement des pratiques et d'une vraie politique de service public Jeunesse et Sport.

Pierre-Yves DORE



## Conflit Israëlo-palestinien : Choisir la paix, plutôt que d'hurler avec les loups dans une impossible réflexion...

Actualités

Les crimes ignobles du Hamas le 07/10/23 dans le sud d'Israël ont bouleversé le monde entier et suscité une légitime émotion que nous partageons. Nous condamnons avec fermeté toute forme de violences qui frappent aveuglement. Et cette condamnation, sans réserve, ne nous empêche nullement de dénoncer l'hypocrisie et l'immaturité de celles et ceux censés nous gouverner.

### Une impossible réflexion sur les causes du massacre...

En effet, toute récupération fut bonne pour dénigrer celles et ceux qui souhaitaient énoncer les causes sous-jacentes aux actes criminels du Hamas. De façon orwellienne, nous avons assisté aux caricatures et manipulations les plus éhontées sur certaines déclarations issues de la gauche, quitte à rompre tout lien avec l'objectivité et l'honnêteté intellectuelle... L'association Acrimed, le 23/10/23 en faisait une démonstration tant implacable que consternante<sup>1</sup>. Pendant des semaines, il ne fut guère possible d'exprimer le moindre lien avec la colonisation, le blocus et l'oppression d'Israël sur la bande de

chacun.e fut sommée de réciter le (seul) refrain toléré : « *Le Hamas est une organisation terroriste, c'est le mal incarné. Il n'y a rien de plus à comprendre. Il faut l'exterminer et c'est tout. Cela exige un soutien inconditionnel au gouvernement d'Israël* ». Ainsi, toute tentative de contextualisation pour en expliquer (et non l'excuser) les causes ou en rappeler la complexité (pour éviter sa reproduction sans fin) fut aussitôt traduite en « *cautionnement, apologie du terrorisme, voire branche politique du Hamas...* »<sup>2</sup>. Du moins en France, car pour les spécialistes du Proche-Orient comme le politiste Jean-Paul Chagnollaud, mais aussi pour la BBC ou l'ONU, l'analyse devait aller au-delà du terrorisme aveugle<sup>3</sup>, préférant d'ailleurs utiliser le terme de *crime de guerre*, plus adapté au droit international. Nous ne pouvons ici qu'être d'accord avec l'écrivain et journaliste israélien Michel Warschawski quand il dénonce la médiocrité du débat politique en France<sup>4</sup>.

### Un droit de se défendre qui devient le droit de tuer, en dehors du droit international...

Que le gouvernement d'extrême droite Israélienne, sous la

férule de B. Netanyahu, enfreigne depuis des dizaines d'années le droit international du fait de la colonisation croissante et des assassinats récurrents de palestinien.es<sup>5</sup>, cela ne devait surtout pas être rappelé. Au contraire, la meute médiatique et politique (des macronistes à l'extrême droite) s'empressait de déclamer son soutien inconditionnel à Israël, dont l'armée était qualifiée par B. Netanyahu de *la plus morale du monde* quand bien-même elle ordonnait, via son ministre de la Défense Yoav Gallant, un « *siège complet de Gaza, sans eau, sans gaz, sans électricité* », sous prétexte qu'elle combattait des « *animaux humains* »<sup>6</sup>. Même le 22/10/23, soit après 15 jours de bombardements continus ayant causé plus de 4 600 morts palestinien.es, dont plus de 1 800 enfants<sup>7</sup>, la présidente de l'assemblée déclarait que « *rien ne devait empêcher Israël de se défendre...* ». Pas même donc le droit international, au mépris des alertes répétées de l'ONU ou de l'ONG Médecins du Monde.

### Une indignation sélective : où quand il n'est de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir...

Pourtant, les alertes de tous bords ne manquent pas : de Bertrand Badie (politiste français spécialiste des relations internationales, enseignant-chercheur associé au Centre d'études et de recherches internationales) à Dominique de Villepin (ancien premier ministre), en passant par Jean-François Corty (vice-président de médecins du monde) ou le 1<sup>er</sup> ministre Norvégien<sup>8</sup>, tous constatent le deux poids deux mesures, et demandent un cessez-le-feu urgent. Alors que partout dans le Monde, de Londres Jusqu'à Tel-Aviv, des manifestations de soutien aux civil.es palestinien.nes ont lieu pour demander l'arrêt du massacre sur la bande de Gaza, la France s'est encore démarquée en les interdisant et en sanctionnant d'amendes de 135€ ses participant.es ! De nouveau, c'est l'ignominie qui est utilisée pour dénigrer ces appels à la paix, caricaturant le soutien aux palestinien.es à un soutien au Hamas... Cette attitude injuste ne pouvait que générer de la colère et de l'indignation partout dans le monde, aboutissant à des manifestations contre les ambassades de France en Tunisie, au Liban, etc...

<sup>1</sup><https://www.acrimed.org/D-Israel-a-Gaza-1-myopie-et-doubles-standards>

<sup>2</sup><https://www.acrimed.org/Conflit-israelo-palestinien-calomnies-mediatiques>

<sup>3</sup>[https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/12/guerre-hamas-israel-la-cause-palestinienne-risque-d-etre-ensevelie-pour-longtemps-sous-les-cendres-d-actes-effroyables\\_6194020\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/12/guerre-hamas-israel-la-cause-palestinienne-risque-d-etre-ensevelie-pour-longtemps-sous-les-cendres-d-actes-effroyables_6194020_3232.html)

<sup>4</sup><https://www.mediapart.fr/journal/international/281023/michel-warschawski-nous-avons-depasse-les-crimes-de-guerre-gaza>

<sup>5</sup><https://www.monde-diplomatique.fr/2023/11/BELKAID/66267>

<sup>6</sup><https://www.leparisien.fr/international/attaques-du-hamas-un-siege-complet-impose-par-larmee-israelienne-sur-la-bande-de-gaza-09-10-2023-GIHWXDLSDVEKZLKA4W44W57YQA.php>

<sup>7</sup><https://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/direct-guerre-israel-hamas-au-moins-55-morts-cette-nuit-dans-les-bombardements-israeliens-1988757>

<sup>8</sup><https://www.mediapart.fr/journal/international/291023/le-fil-du-jour-gaza-une-catastrophe-humanitaire-se-deroule-sous-nos-yeux>

<sup>9</sup><https://lesite.snepfsu.fr/actualites/communiqués/tribune-libre-soutenir-la-cooperation-educative-en-palestine/?fbclid=IwAR29R2XF17Q4Kj9ZkFj2basqvGpT7fvh15dC3fk1wNOVSKTb7z0Jr7qpXdw>

### L'urgence de peser pour construire la paix, au risque sinon de nourrir une vengeance sans fin...

Au-delà de l'horreur vécue en Israël et en Palestine, il est certain que cette (im)posture française, via son cautionnement implicite aux crimes de guerre d'Israël, aura des répercussions locales. Il semble évident que de nombreux.es citoyen.nes français.es verront dans cette politique une accep-

tation de l'état colonial sur les pays arabes et que cela augmentera des tensions déjà présentes. Quand la colère est si forte qu'elle ne peut plus être contenue, elle peut alors facilement être instrumentalisée par les extrémistes de tous bords, avec les risques que l'on connaît malheureusement désormais...

En tant que citoyen.nes, fonctionnaires et enseignant.es, nous sommes à la fois témoins et victimes de l'irresponsabilité de nos gouvernant.es.

Cette séquence, dont on peut difficilement prédire les prolongements géopolitiques, nous amène néanmoins à porter deux propositions pour les mois à venir :

→L'urgence de faire connaître massivement au grand public des médias indépendants du pouvoir politique ou des pouvoirs de l'argent. A ce titre, une éclaircie est apparue ce 20 octobre, avec le passage sur les écrans tv de la chaîne Le Média (via les Box, canal 350), apportant un regard différent et des éclairages plus argumentés.

→Si nous voulons privilégier l'éducation à la paix plutôt que la préparation à la guerre, nous devons dire et redire que « *rien ne doit empêcher le cessez-le-feu* », pas plus la haine de l'autre que le désir fou de vengeance. Il n'y a pas de différence dans la valeur d'une vie humaine, qu'elle soit israélienne, gazaouie, ukrainienne ou russe. N'hésitons pas à relayer la tribune que le Snep-Fsu a lancée le 26 octobre, appelant à œuvrer pour la justice et la paix<sup>9</sup>.



Sami HAMROUNI



# Syndicalisation

Adressez tout à

2023-2024



22/ Virginie GAYIC, 13 rés Le balcon du Val, 22100 QUEVERT  
 29/ Benoit LE GLEAU, Lieu dit Kergalan, 29720 PLOVAN  
 35/ Anne COURTET, 8 rue de la huguenoterie, 35000 RENNES  
 56/ Fanny MOUTON, 6 rue M.A. Jubier, 56100 LORIENT

<b>Identité</b>	Date de naissance <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom			Code établissement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Nom de naissance			Nom	<input type="text"/>		
	Prénom			Adresse complète	<input type="text"/>		
	Adresse complète	<input type="text"/>					
	Mail	<input type="text"/>					
	Téléphone fixe	<input type="text"/>					
Téléphone portable	<input type="text"/>						
			<b>Echelon (ou groupe pour les retraités)</b>				
			<b>Situation administrative (entourez ci-dessous)</b>				
			TZR	Poste fixe	Temps partiel : %		
			Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
			Disponibilité		Congés (parental...)		

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefpsu.fr/espace-membre/">https://www.snefpsu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snefpsu.fr/espace-membre/">https://www.snefpsu.fr/espace-membre/</a>.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est valable jusqu'au 31/12/2024.</p> <p><b>Date et signature</b></p>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>		<b>Catégorie/échelon</b>										
			1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
	Prof EPS classe normale biadmissible				159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Classe		211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.		249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
	CE			125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
	CE Hors Classe				186 €	196 €	222 €	239 €					
	CE Classe Ex.		222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS		125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe		271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
	<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1	59 €	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4				103 €	Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6				133 €
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2	74 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5				118 €	Supérieur à 2 000 € → Groupe 7				148 €	
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3	89 €											
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €	Contractuel (CDD) temps plein à l'année					44 €	<b>Abonnement Bulletin</b>					
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €	Etudiant contractuel alternant et autre CDD					20 €	<b>Non syndicables</b>					
Congé parental - disponibilité	46 €	Congé de formation					102 €	<b>Institutions/Associations</b>					
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.		Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.					<b>Etudiants STAPS</b>						
		20 €											
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1	52 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €					
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	69 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €					
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	84 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		174 €					
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €								

## Je choisis de payer ma cotisation...

- En ligne sur le site <https://lesite.snefpsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>
- Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements  Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	<input type="text"/>
	Prénom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Compl. d'adresse	<input type="text"/>
	CP - Ville	<input type="text"/>
Pays	<input type="text"/>	
Code IBAN	<input type="text"/>	
Code BIC	<input type="text"/>	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
 76, rue des Rondeaux  
 75020 PARIS  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
**Signature :**

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.